

# BREAK BREAK...

## Le registre des heures de contrôle vu par la DO/DSAC

LFFF

Athis-Mons, le 13 janvier 2016

Système informatique centralisé permettant d'avoir connaissance et d'archiver les heures effectives de contrôle des contrôleurs sur les différentes positions.  
**Toutes les heures sur tous les secteurs...Pas juste 200.**

Des notions totalement nouvelles de groupe de secteurs et une modification de PCU : nous devons justifier de 24 occurrences de 30 min sur chaque groupe, **24 aujourd'hui, 48 demain?**

Des tests de cohérence seront mis en place afin d'empêcher la saisie par le contrôleur d'anomalies éventuelles (exemple de la saisie d'un créneau sur position déjà rempli par un autre CTL) ou de superposition de créneau trop grande.  
**Précision exigée à la minute près!**  
**100% flicage quotidien**

Pour chaque plage de tenue de secteur, il faut renseigner après login mot de passe AMELIA **sur le réseau bureautique** :

- le nom et prénom du détenteur de la licence ;
- l'heure de début et l'heure de fin ;
- le nom de la position/poste de travail ;
- le métier : « Contrôleur », « Instructeur » ou « Instruit ».

**Finis vos repos !**

Alertes hebdomadaires :

- sur 9 mois glissants, le nombre d'occurrences réalisées sur un groupe est < 80% de la pratique minimale annuelle ;
- sur 9 mois glissants, le nombre d'heures de contrôle réalisées < 80% de la pratique minimale annuelle ;

à 70% les chefs de services ont aussi une alerte mais aussi quand

- sur 3 mois glissants, aucune heure de contrôle n'a été réalisée.

**100% flicage hebdomadaire.**

Les chefs de service ont accès aux données de tous les agents sous leur autorité. Le registre des heures de contrôle est un système déclaratif et partagé. Les données sont enregistrées et exploitées.  
**Le flicage pour des raisons "de gestion et d'amélioration" n'est pas une demande de l'EASA.**  
**Les ICNA toujours ingénieurs de cat**

Le cas échéant, seules les heures réalisées sur un simulateur qui sont éligibles pour la prorogation de la mention d'unité, sont renseignées dans le registre des heures de contrôle. **Nouvelle notion des heures éligibles.**



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna  
fr